ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE TAHANAOUT
CAIDAT SETTI FADMA
COMMUNE SETTI FADMA

SETTI FADMA, LE : 09/11/ 2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°20/2026/CSF

Le président de la Commune SETTI FADMA envisage de faire réaliser par bon de commande les prestations objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION : ACHAT D'HABIEMENT

Consistance de la prestation :

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Garantie exigence
01	BLOUSON ET PANTALON CE-1041 HAUTE VISIBILITE PORTANT LE NOM DE LA COMMUNE	U	20	Le titulaire du bon de commande doit fournir un échantillon pour validation par le maitre d'ouvrage dans le délai de 24h qui suivent la confirmation et avant l'attribution du bon de commande.
02	BOTTE DE SECURITE DE PVC DIFFERENT POINTURE	U	20	
03	PAIRE DE GANTS DE SECURITE ET DE PROTECTION	U	20	
04	GILET DE SECURITE (GILET HAUTE VISIBILITE EN TISSU SERGE POLYCOTON BI-COLOR 3 POCHES PLAQUEES) PORTANT LE NOM DE LA COMMUNE	U	50	
05	COMBINAISON DE TRAVAIL CE-118 PORTANT LE NOM DE LA COMMUNE	U	20	
06	PARKA DE TRAVAIL CE134-4 PORTANT LE NOM DE LA COMMUNE	U	20	
07	CHAUSSURE DIFFERENT POINTURE	U	20	

- Lieu de l'exécution ou de livraison : **Commune SETTI FADMA Province d'AL HAOUZ**
- Le délai d'exécution : **DIX 10 Jours.**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- **Le titulaire du bon de commande doit fournir un échantillon pour validation par le maitre d'ouvrage dans le délai de 24h qui suivent la confirmation et avant l'attribution du bon de commande.**
- La date limite de la réception des devis des concurrents est le 12 NOV. 2026 **à 13heures.**

LE PRESIDENT :

Caidat Setti Fadma * Province Al Haouz - Cercle de Tahanaout * Commune Setti Fadma

Président du Conseil Communal

Mohamed AIT MOHAMED